

SOMMAIRE

- ➔ Les modalités d'admission
- ➔ La bourse régionale du secteur sanitaire

Carnet d'adresses

- ➔ Les instituts de formation d'aides soignants (IFAS)

Pour en savoir +

Fiches Actuel CIDJ

2.03 Travailler dans la fonction publique hospitalière
2.745 Aide-soignant(e)

Fiches Actuel Limousin

2.7 Préparation aux concours d'entrée : médecine-pharmacie, écoles paramédicales et sociales
2.741 Infirmier(-ère)

Guide Onisep

Les métiers des services aux personnes (collection Voie pro, 7,50 €)

Sur le web

www.metiers.santesolidarites.gouv.fr
www.aide-soignant.com :
présentation du concours, dates, liste des IFAS, forums, etc
www.cefipec.fr, rubrique
Concours/Prépa : dates des concours

Aide-soignant(e)

Sous la responsabilité de l'infirmier, l'aide-soignant accompagne les malades dans tous les gestes de la vie quotidienne. Il est titulaire du diplôme d'État d'aide-soignant (DEAS), préparé dans un Institut de formation d'aides-soignants (IFAS).

Les modalités d'admission

L'admission se fait sur concours ou par validation des acquis de l'expérience (VAE).

Le concours comprend 2 épreuves :

- une épreuve écrite d'admissibilité (analyse et commentaire d'un texte de culture générale sur un sujet d'actualité d'ordre sanitaire et social – série de questions à réponse courte sur la biologie humaine, les opérations numériques de base et les exercices de mathématiques de conversion) ;
- une épreuve orale d'admission (présentation d'un exposé à partir d'un thème du domaine sanitaire et social et entretien de motivation).

Pour se présenter à l'épreuve d'admissibilité, il faut avoir 17 ans à la date d'entrée en formation. Il n'y a aucune condition de diplôme.

Sont dispensés de l'épreuve d'admissibilité les titulaires du CAP Petite enfance, d'un diplôme de niveau CAP-BEP du secteur sanitaire ou social, du BEP Carrières sanitaires et sociales, du BEPA Services spécialité Services aux personnes ou du bac ou équivalent.

Ils doivent cependant passer un oral pour exposer leur motivation.

La formation dure un an. Elle peut être suivie en formation initiale ou en formation continue.

La bourse régionale sur critères sociaux

Les élèves et étudiants suivant une formation dans un institut ou une école du secteur sanitaire peuvent bénéficier de la bourse régionale sur critères sociaux.

Cette bourse n'est pas cumulable avec toutes les autres aides ou financements de ces formations ou avec des rémunérations perçues pour suivre cette formation.

Vous pouvez estimer votre droit à la bourse régionale sur le site www.region-limousin.fr (rubrique Formation et recherche) ou auprès de votre institut de formation.

Le dossier de demande de bourse est à retirer et à retourner à l'institut où vous êtes inscrit(e).

Voir carnet d'adresses, Liste 1 - Les IFAS.

Carnet d'adresses

➔ LISTE 1

LES INSTITUTS DE
FORMATION D'AIDES-
SOIGNANTS (IFAS)

HAUTE VIENNE

IFAS
Hôpital Chastaingt
Pavillon Bru
2 rue Henri de Bournazel
87038 LIMOGES Cedex
Tél : 05 55 05 69 39
www.chu-limoges.fr
Formations à Limoges et au Dorat

IFAS
CH Jacques Boutard
Place du 4 septembre
BP 51
87500 SAINT-YRIEIX-LA-
PERCHE
Tél : 05 55 75 75 82
www.chjb.fr

IFAS
CH de Saint-Junien
12 rue Chateaubriand
87200 SAINT-JUNIEN
Tél : 05 55 43 50 00
www.ch-stjunien.fr

CORRÈZE

IFAS
CH de Brive
Boulevard du Dr Verlhac
BP 432
19312 BRIVE
Tél : 05 55 92 62 84
www.ch-brive.fr

IFAS
CH de Tulle
3 place Maschat
BP 160
19000 TULLE
Tél : 05 55 29 80 51
www.ch-tulle.fr

IFAS
CH d'Ussel
2 avenue du Dr Rouillet
19208 USSEL Cedex
Tél : 05 55 96 40 23
www.chussel.fr

CREUSE

IFAS
CH de Guéret
26 chemin des Amoureux
23011 GUÉRET Cedex
Tél : 05 55 51 70 60
www.ch-queret.fr

**RESEAU INFORMATION
JEUNESSE LIMOUSIN**

87

- Limoges Portes Ferrées 05.55.31.88.24
- Limoges l'Interval 05.55.01.23.90
- Bellac 05.55.68.87.54
- Nexon 05.55.58.11.05
- Panazol 05.55.31.05.90
- St-Junien 05.55.02.05.71
- St-Léonard-de-Noblat 05.55.56.11.18
- St-Sulpice-les-Feuilles 05.55.76.92.66
- St-Yrieix-la-Perche 05.55.08.27.98

19

- Brive 05.55.23.43.80
- Bugeat/Sornac 05 55 95 08 13
- Egletons 05.55.93.12.04
- Larche 05.55.84.11.12
- Neuvic 05 55 95 67 83
- Tulle 05.55.26.92.21

23

- Guéret 05.55.52.00.40
- Aubusson 05 55 67 77 29
- Bourgneuf 05.55.64.24.33
- Boussac 05.55.65.04.68
- Budelière 05.55.82.80.47
- Dun Le Palestel 05 87 66 00 00
- Genouillac 05.55.80.88.41
- La Souterraine 05.55.63.04.73